

# Prévention et publics à l'ORDRE DU JO

La seconde séance plénière des négociations conventionnelles a été l'occasion pour l'Assurance maladie de dévoiler ses propositions pour la prévention et la prise en charge des publics fragiles. Dans les mots, un grand nombre des objectifs des CDF ont été retenus, mais il manque encore les solutions financières.

Le 26 mai, s'est tenue une séance plénière dont le thème portait sur la prévention et les publics fragiles afin de tenir compte des résultats issus des précédents groupes de travail. Ce fut l'occasion pour l'Assurance maladie de présenter ses objectifs, pas toujours assortis d'éléments chiffrés ! Ainsi, elle a affiché comme cap, la volonté d'obtenir une « *génération sans prothèse* » grâce à un EBD annualisé pour la tranche d'âge de 3 à 24 ans en 2024, puis étendu de 3 à 25 ans l'année suivante et ainsi de suite... L'objectif est d'élargir cette cohorte en repoussant l'âge maximal d'un an chaque année.

Pour les CDF, cet ambitieux projet correspond dans les termes, peu ou prou, à ce qu'eux-mêmes défendent depuis de longues années. En revanche, Pierre-Olivier Donnat, président des CDF s'est étonné que l'annonce d'une augmentation de 10 euros de cet EBD annualisé ne soit pas précédée par la définition précise de son nouveau contenu.

Certes, l'Assurance maladie annonce une revalorisation de la majorité des actes de prévention et conservateurs applicables à cette tranche d'âge... Mais de combien ? Elle annonce pour l'instant 10 % pour les soins conservateurs existants (voir encadré) à hiérarchiser selon différents critères ! Certes, de nouveaux soins de prévention ou conservateurs seront pris en charge ainsi que l'avaient demandé les CDF. Il s'agit de l'application de fluorure diamide d'argent (FDA) à hauteur de 25 euros, mais aussi la coiffe pédodontique préformée ou encore l'exérèse de la pulpe camérale (pulpotomie) d'une dent permanente dont les valorisations restent à fixer.

Parmi les autres propositions de l'Assurance maladie figure l'extension de la prise en charge de soins existants. Il s'agit de l'application de vernis fluoré à tout patient à risque carieux



élevé de cette cohorte d'âge et le détartrage surfaçage radiculaire au-delà des diabétiques en ALD, à ceux atteints d'autres pathologies chroniques. Pour les représentants des CDF, cette première partie de la séance plénière répond aux grandes lignes directrices pour le développement de la prévention que la confédération porte de longue date. Ils attendent néanmoins que l'Assurance maladie dévoile instamment les marges budgétaires qui assureront la compatibilité entre la volonté affichée de prévention et la réalité comptable des cabinets dentaires.

## Publics fragiles

La fin de cette plénière a été consacrée aux publics fragiles et plus particulièrement la rémunération versée aux praticiens les prenant en charge. Afin de valoriser l'action des chirurgiens-dentistes, un forfait de 300 euros pour 3 interventions réalisées au minimum sur l'année dans un EHPAD ou ESMS (Établissement ou service social ou médico-social) est actuellement à l'étude. Il prendrait la forme d'un indicateur

# fragiles

# UR

## Proposition à l'étude

Pour la cohorte des patients de 3 à 24 ans, l'Assurance maladie propose pour l'instant une revalorisation de 10 % des actes suivants :

- pulpectomie exérèse du contenu canalaire non vivant / dent permanente
- pulpectomie exérèse de la pulpe vivante / dent permanente
- pulpectomie exérèse du contenu canalaire non vivant et pulpe vivante / dent temporaire
- traitement endo dent permanente immature
- restaurations coronaires sans ancrage
- restaurations coronaires avec ancrage

complémentaire au Forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel (FAMI)... La proposition de création d'un bilan dentaire spécifique lors du diagnostic d'affection de longue durée (ALD) et de l'entrée en EHPAD/ESMS a particulièrement retenu l'attention des CDF. Ils souhaitent en effet qu'une vigilance toute particulière soit portée à la prise en charge des maladies chroniques qui, à l'instar du diabète, ont des répercussions sur la santé bucco-dentaire. Rappelons, concernant ce public fragile, que les CDF souhaitent qu'un forfait plateau technique soit prévu à destination des praticiens consacrant une part significative de leur activité aux soins des patients à besoins spécifiques, pour les équipements nécessaires comme les plateformes basculantes pour les fauteuils roulants.

Beaucoup d'annonces, peu de financement annoncé. Néanmoins, la directrice déléguée avait prévenu dès l'entame de cette réunion qu'elle avait conscience que les chirurgiens-dentistes attendaient avec impatience que soit abordée la question des actes prothétiques, dont une large partie de la population a encore besoin, et de l'évolution du dispositif du 100 % santé... Ce sera fait dès les prochaines rencontres prévues au calendrier des négociations !

## EN BREF...

### LOIS RIST & KHATTABI PROMULGUÉES AU JO !

Après l'adoption des loi Khattabi, sur le contrôle des centres dentaires et Rist, sur la création du métier d'assistant dentaire de niveau 2, les voilà désormais promulguées au *Journal Officiel* depuis le 20 mai ! C'est la concrétisation de plus de dix ans de travail pour les CDF et une excellente nouvelle pour la profession.

### SANTÉ & SÉCURITÉ DES SOIGNANTS

Agnès Firmin-Le Bodo, a dévoilé les premiers résultats de l'enquête sur la santé des soignants lors de l'événement SantExpo. Sur les 50 000 répondants, seulement 10 % se considèrent en bonne santé et la moitié indique avoir déjà fait un burn-out. Ces chiffres révèlent également que la souffrance est plus importante dans le secteur libéral que dans les établissements de santé. Suite à ces résultats, une feuille de route sera élaborée d'ici fin juin. Agnès Firmin-Le Bodo a également indiqué que la mission formée par Nathalie Nion et Jean-Christophe Masseron, rendra son rapport à la fin du mois de mai et listera 450 propositions sur la sécurité des soignants.



© Courtney Haas/peopleimages.com/AdobeStock

### LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

Le 17 mai 2023, le ministre de la Santé a présenté la feuille de route du numérique en santé pour 2023-2027 qui vise à généraliser l'utilisation de Mon Espace Santé. L'objectif est d'intégrer les rappels d'examen obligatoires de l'enfant, les notifications de prévention personnalisées et les bilans aux âges clés. Dès mai 2023, Mon Espace Santé permettra l'envoi d'ordonnances aux pharmaciens. D'ici 2025, les soignants auront accès à tous les comptes rendus d'imagerie médicale des patients. La feuille de route met également l'accent sur la prévention et vise à libérer du temps pour les professionnels de santé. Elle prévoit également l'échange de données entre les acteurs du secteur médico-social et le suivi de la santé infantile.